



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

Secrétariat général

Bureau des personnels  
01.57.02.63.30  
Ce.bp@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil.fr

**Annexe 1**  
Cirulaire n° 2018 – 093 du 9 octobre 2018

**Récapitulatif des droits à congés des agents des services académiques  
Année scolaire 2018-2019**

**Agent en position d'activité du 01/09/2018 au 31/08/2019**

Type de congés	Nombre de jours
Congés annuels	45 jours
Jours de fractionnement	2 jours
Jours recteur	3 jours
Récupération de jours fériés 2018-2019 (en fonction des jours travaillés)	5 jours (6 jours – 1 pour solidarité)

**Agent contractuel du 01/09/2018 au 30/06/2019**

Type de congés	Nombre de jours
Congés contractuels	37.5 jours
Jours de fractionnement	2 jours
Jours recteur	3 jours
Récupération de jours fériés 2017-2018 (en fonction des jours travaillés)	5 jours (6 jours – 1 pour solidarité)